

## Plan d'accessibilité pluriannuel d'Equifax 2022-2025

Ce plan d'accessibilité 2022-2025 énonce l'engagement et les mesures que Equifax continuera de prendre pour soutenir l'accessibilité et améliorer les occasions offertes aux personnes ayant une déficience, le cas échéant.

### Énoncé d'engagement

Equifax s'engage à traiter toutes les personnes de manière à leur permettre de conserver leur dignité et leur indépendance. Nous croyons à l'intégration et à l'égalité des chances. Nous nous engageons à répondre rapidement aux besoins des personnes ayant une déficience, et comptons y parvenir par la prévention et l'élimination des obstacles à l'accessibilité ainsi qu'en répondant aux exigences d'accessibilité prévues par la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO).

### Renseignements accessibles en cas d'urgence

Equifax s'engage à fournir aux clients des renseignements accessibles au public sur demande en cas d'urgence. Nous fournirons également aux employés ayant une déficience des renseignements personnalisés relatifs aux interventions d'urgence, au besoin.

### Formation

Equifax offre de la formation aux employés, aux bénévoles et aux autres membres du personnel sur les lois ontariennes sur l'accessibilité et sur le *Code des droits de la personne* en ce qui concerne les personnes ayant une déficience. La formation sera offerte de manière à tenir compte des tâches de tous les employés et des travailleurs occasionnels.

Equifax prend les mesures suivantes pour s'assurer que ses employés reçoivent la formation nécessaire pour se conformer aux lois d'accessibilité de l'Ontario :

- Former tous les employés. Cette formation sera offerte au personnel dans les cinq jours ouvrables suivant la date d'embauche.
- Conserver et tenir à jour un registre de la formation donnée, y compris les dates de formation et le nombre de participants.
- Veiller à ce qu'une formation continue soit offerte pour expliquer toute modification aux politiques prescrites par la loi.

## Information et communications

Equifax s'engage à continuer de répondre aux besoins des personnes ayant une déficience. Nous consulterons les personnes ayant une déficience pour déterminer leurs besoins en matière d'information et de communication.

Equifax continuera de s'assurer de respecter les directives pour l'accessibilité du contenu Web (WCAG 2.0) au niveau AA.

## Emploi

Equifax s'engage à adopter des pratiques d'emploi équitables et accessibles.

Nous avons pris les mesures suivantes pour informer le public et le personnel qu'Equifax répondra aux besoins des personnes ayant une déficience pendant les processus de recrutement et d'évaluation et lors de l'embauche :

- Examiner et, au besoin, modifier les politiques, procédures et processus de recrutement existants.
- Préciser, sur le site Web et dans les offres d'emploi, que des mesures d'accommodement sont offertes aux candidats ayant une déficience.
- Informer les candidats, lorsqu'ils sont sélectionnés individuellement pour participer à un processus de sélection, que des mesures d'accommodement liées aux documents ou processus à utiliser dans le cadre de l'évaluation ou de la sélection sont disponibles sur demande.

Au moment de présenter une offre d'emploi, Equifax informera le candidat retenu de ses politiques sur les mesures d'accommodement pour les employés ayant une déficience.

Equifax maintiendra un processus d'élaboration de plans d'accommodement individuels et de politiques de retour au travail pour les employés absents en raison d'une déficience.

Equifax décrit en détail son engagement envers un milieu de travail accessible pour les employés dans sa *Politique sur l'accessibilité à l'emploi*, qui est conforme au *Règlement 191/11 de l'Ontario : Normes d'accessibilité intégrées*, à la LAPHO de 2005 ainsi qu'au *Code des droits de la personne*.

## Conception des espaces publics

Equifax continuera de satisfaire aux exigences des *Normes d'accessibilité pour la conception des espaces publics* lorsqu'elle construit ou apporte des modifications importantes à des espaces publics visés par les Normes, le cas échéant.